
JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Vendredi 6 mars 2015



SOMMAIRE

ÉDITO

Des actions éducatives et universitaires constantes pour l'égalité entre les femmes et les hommes

FEUILLE DE ROUTE

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE POUR LES AGENTS DU MINISTÈRE

FILLES ET GARÇONS SUR LE CHEMIN DE L'ÉGALITÉ : PRINCIPAUX CONSTATS

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES DANS L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

ANNEXE

Circulaire n° 2015-003 du 20 janvier 2015 :
Mise en œuvre de la politique éducative en faveur de l'égalité
entre les filles et les garçons à l'École

Des actions éducatives et universitaires constantes pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes.

Comme chaque année, le 8 mars est l'occasion de rappeler et d'illustrer l'engagement et la mobilisation du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour les droits des femmes et la politique de l'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes.

Cette mobilisation pour l'égalité est évidemment encore et toujours nécessaire : les inégalités, les préjugés ou les violences faites aux femmes qui perdurent dans notre société n'épargnent pas l'école. En dépit des progrès accomplis, beaucoup reste à faire et les dernières analyses de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, publiées à l'occasion de ce 8 mars 2015, illustrent notamment la persistance de parcours très différenciés entre filles et garçons et le paradoxe d'une réussite scolaire des filles qui ne se traduit pas dans l'insertion dans l'emploi.

Nos concitoyens attendent à bon droit beaucoup du système éducatif pour qu'il garantisse l'égalité des droits pour les filles et les garçons, qu'il offre à chaque élève, fille ou garçon, les mêmes chances de réussir à l'école et à l'université, dans toutes les filières, mais aussi dans son insertion professionnelle, qu'il enseigne aux élèves une culture du respect mutuel propre à faire diminuer les comportements sexistes et les violences sexuelles qui perdurent malheureusement y compris parfois au sein même de nos établissements. La réponse à ces enjeux passe par la mobilisation de l'ensemble des acteurs du système éducatif, mais aussi de la recherche qui seule peut éclairer notre compréhension des phénomènes individuels et sociaux en jeu.

D'ailleurs, pour ce 8 mars, la communauté éducative dans son ensemble, de l'école primaire à l'université, est en action. Dans les académies, de nombreuses manifestations sont organisées qui s'inscrivent dans la mobilisation initiée par le plan pour l'égalité filles-garçons à l'école et la circulaire du 20 janvier 2015. Dans les universités et les grandes écoles, de nombreuses activités de recherche, débats et conférences sont organisés tant à l'occasion de cette journée que tout au long de l'année.

Cette mobilisation collective n'est évidemment pas l'affaire d'une seule journée : c'est pourquoi le ministère publie pour le 8 mars sa **feuille de route 2015-2016 pour l'égalité entre les femmes et les hommes**. Elle engage le ministère pour l'ensemble de son action y compris pour l'action conduite envers les personnels du ministère.

À cette mobilisation de l'école pour l'égalité doit aussi répondre de véritables évolutions dans l'ensemble de la société. C'est le sens de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dont le ministère assure la mise en œuvre dans son champ de compétences.

C'est aussi une nouvelle opportunité qu'ouvre **la réserve citoyenne de l'éducation nationale** qui se met en place à la suite de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République : cette réserve offre un cadre novateur à celles et ceux qui voudront, aux côtés des enseignants, faire vivre les valeurs de la République et en particulier l'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes.

Najat Vallaud-Belkacem
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

FEUILLE DE ROUTE

La feuille de route 2015 pour l'égalité entre les femmes et les hommes constitue la 3^e édition de l'exercice initié en 2012 pour structurer le dialogue interministériel autour des enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle est aussi la **première feuille de route qui couvre le champ de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche**. Elle accompagne donc – en cohérence avec la convention interministérielle conclue le 7 février 2013 – les actions entreprises pour assurer une intégration plus forte des stratégies et des actions entre les acteurs du champ scolaire et les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Au-delà du bilan de la très riche action du ministère en 2014, cette feuille de route 2015 trace de nouvelles orientations pour inscrire davantage encore le ministère comme un **acteur majeur de la stratégie intégrée de l'égalité mise en place par le Gouvernement depuis 2012**. Au cours de l'année qui vient, les impulsions suivantes seront données.

- **Dans le domaine des ressources humaines**, le ministère poursuivra l'intégration des indicateurs du Rapport de situation comparée (RSC) dans le bilan social du ministère. Il proposera, dans le cadre du dialogue social avec les organisations syndicales, des actions en cohérence avec le protocole d'accord pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 8 mars 2013. L'accent sera également mis cette année sur la formation des personnels à l'égalité.
- **Dans le domaine de l'enseignement scolaire**, la déclinaison des outils pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école sera poursuivie dans les académies, avec l'appui des structures de pilotage renforcées, et permettra d'amplifier l'action du ministère en faveur de l'égalité entre filles et garçons, du respect mutuel entre les élèves et contre les comportements sexistes et les violences sexuelles. La mise en place cette année de l'enseignement moral et civique, du parcours d'éducation artistique et culturelle et du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel permettra également de mieux prendre en compte dans les enseignements la question de l'égalité. La création au 1^{er} janvier 2015 du service public régional de l'orientation est un levier supplémentaire pour favoriser la mixité des métiers, en cohérence avec les actions mises en place dans les établissements.
- **Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche**, la politique de prise en compte systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes initiée par la loi du 22 juillet 2013 sera poursuivie. Elle s'appuiera notamment sur le réseau des chargés de mission à l'égalité dont l'action sera pleinement intégrée avec celle du ministère pour assurer une articulation efficace entre politiques d'établissements et orientations nationales. L'action de prévention et de lutte contre les stéréotypes et les violences sexuelles sera amplifiée via des plans de formation et de communication. Enfin, le ministère poursuivra sa politique de soutien au développement des savoirs scientifiques sur le genre et à la transmission des résultats de ces recherches, notamment afin de mieux cibler les actions et mesures en faveur de l'égalité de toutes et de tous dans le monde académique et, plus largement, dans la société tout entière.

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE POUR LES AGENTS DU MINISTÈRE

Le ministère accorde une importance toute particulière au respect des principes fixés par la loi du 12 mars 2012 modifiée par la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Il s'est ainsi engagé dans une politique volontariste en matière de nomination aux emplois d'encadrement supérieur, particulièrement s'agissant des emplois à la discrétion du gouvernement (recteurs, rectrices et directeurs, directrices d'administration centrale), visant à atteindre par anticipation les objectifs fixés par la loi du 12 mars 2012 modifiée. Cette dernière prévoit en effet l'instauration de quotas de nominations de personnes de chaque sexe à hauteur de 20 % en 2013, puis 30 % en 2015-2016 et 40 % dès 2017. **Or, sur les neuf nominations de recteurs et de directeurs d'administration centrale intervenues en 2014, quatre ont concerné des femmes, soit un taux de 44 % largement supérieur à l'objectif de 20 % fixé par la loi pour la période considérée. Ces résultats particulièrement significatifs se doublent par ailleurs d'un réel effort sur les primo-nominations, au nombre de cinq, dont trois femmes (soit un taux de 60 %).**

De la même façon, un effort particulier a été porté sur le rééquilibrage entre les femmes et les hommes dans les jurys de concours de recrutement et d'avancement de grade. L'objectif, fixé par la loi du 12 mars précitée, d'une proportion minimale de personnes de chaque sexe parmi les membres des jurys de concours et des comités de sélection de 40 % à compter du 1^{er} janvier 2015 est systématiquement rappelé dans le guide pratique destiné aux présidents de jury édité à l'occasion de chaque concours. Cette politique offensive en matière de parité des jurys de concours permet d'ores et déjà d'atteindre la parité pour de nombreux corps de personnels :

- pour les corps d'ingénieurs et de personnels techniques, de recherche et de formation, les jurys sont composés d'environ 52 % d'hommes et de 48 % de femmes ;
- pour les corps de personnels administratifs, sociaux, de santé et de bibliothèque, les jurys sont composés d'environ 43 % d'hommes et 57 % de femmes ;
- pour les personnels enseignants, tous concours confondus, les jurys de recrutement des personnels enseignants du second degré sont composés de 48,3 % de femmes et 51,7 % d'hommes. Ces taux masquent toutefois des disparités dans certaines disciplines de nature scientifique et technique ;
- dans l'enseignement supérieur (corps des enseignants chercheurs), des efforts significatifs ont été réalisés malgré les difficultés soulevées par la faible part des femmes dans certaines disciplines. Ainsi, pour les trois disciplines ouvertes à l'agrégation en 2014-2015 (droit privé, science politique et sciences de gestion), les jurys respectent parfaitement la proportion de 40 % des femmes, deux de ces trois jurys étant par ailleurs présidés par une femme ;
- quant à la composition des jurys de recrutement pour les personnels d'encadrement, elle est parfaitement équilibrée (50 % de femmes et 50 % d'hommes).

FILLES ET GARÇONS SUR LE CHEMIN DE L'ÉGALITÉ : PRINCIPAUX CONSTATS

Les garçons réussissent toujours moins bien que les filles à l'école même si les écarts se resserrent parfois

- Ils ont plus souvent des difficultés en lecture : en 2013, sur l'ensemble des jeunes ayant participé à la Journée défense et citoyenneté, 11 % des garçons ont des difficultés de lecture contre 8 % des filles, soit un écart de 3 points. En 2005, l'écart était de 6 points.
- Ils accèdent moins souvent au baccalauréat : en 2013, la proportion de bacheliers dans une génération s'élève à 70 %. Celle des bachelières approche les 78 %, soit un écart de près de 8 points en faveur des filles. En 2000, cet écart était de 12 points (57 % contre 69 %).
- Ils obtiennent moins fréquemment le baccalauréat avec une mention « bien » ou « très bien », notamment en série S : en 2013, la proportion de mentions « bien » ou « très bien » parmi les admis au baccalauréat S s'élève à 33 % pour les garçons et 40 % pour les filles. La différence entre garçons et filles s'est même creusée par rapport à la session 2000 où elle n'était que de 3 points (13 % contre 16 %).
- Ils sortent plus souvent de formation initiale sans diplôme : en moyenne sur 2010, 2011 et 2012, 18 % des hommes sortis du système éducatif sont au plus titulaires du brevet contre 12 % des femmes. Cette différence était de même ampleur sur la période 2003-2005.

Les filles n'ont pas les mêmes parcours scolaires que les garçons

- Elles s'orientent davantage vers l'enseignement général et technologique : 64 % des filles scolarisées en troisième en 2011 ont continué en 2012 en seconde générale et technologique contre 53 % des garçons. Cette propension à poursuivre dans cette voie s'est accrue de la même manière pour les filles et les garçons (+5 points par rapport à 2006).
- Elles optent toujours moins souvent pour les filières scientifiques : bien qu'en augmentation de 8 points depuis 2000, la part des filles en terminales scientifiques (S, STI2D et STL) atteint à peine 42 % en 2013.
- Dans l'enseignement professionnel, les filles sont quasiment absentes des spécialités de la production : 14 % en 2013.

Ces différences persistent dans l'enseignement supérieur

- Les femmes sont nettement plus souvent diplômées de l'enseignement supérieur : en 2013, la part de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans s'élève à 49 % pour les femmes contre 40 % pour les hommes. En 2000, ces proportions respectives étaient de 29 % et 26 %.
- Elles demeurent très minoritaires parmi les ingénieurs, même si leur part a progressé de 23 % en 2000 à 29 % en 2012, et parmi les docteurs en sciences : en 2012, 38 % des titulaires d'un doctorat scientifique sont des femmes. Elles étaient 35 % en 2005.

À diplôme équivalent, à la sortie du lycée ou de l'apprentissage, les filles s'insèrent moins bien dans l'emploi que les garçons, surtout dans le domaine de la production

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES DANS L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

L'ensemble des académies est engagé dans la mise en œuvre du plan d'action pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école. Les actions entreprises tout au long de l'année s'inscrivent en outre dans le cadre de la Convention interministérielle pour l'égalité dans le système éducatif, qui a fait l'objet de déclinaisons régionales. En termes de formation des personnels, de production de ressources pour agir dans la classe ou à l'échelle de l'établissement, dans le cadre de la vie scolaire et avec l'ensemble des partenaires, les initiatives sont nombreuses. Les personnes chargées de mission pour l'égalité, dans chaque académie, en assurent la coordination et la valorisation. En voici quelques exemples, qui ne rendent que très partiellement compte du foisonnement des initiatives menées dans les académies.

Besançon

- « **(In)égalités Homme-Femme** » : projet du collège Pierre-Vernotte de Moirans-en-Montagne dans le Jura. Un projet interacadémique (Besançon, Créteil, Lille), pluridisciplinaire, en collaboration avec l'Institut des sciences et techniques de l'Antiquité.

Bordeaux

- « **L'égalité ça commence à l'école** » : projet mené à l'école du Peyrouat de Mont-de-Marsan.
<http://www.ac-bordeaux.fr/cid86522/l-egalite-filles-garcons-commence-ecole.html>

Créteil

- Troisième édition des « **Conférences du 8 mars** ».
<http://www.egalite-filles-garcons.ac-creteil.fr/>

Grenoble

- Un guide « **Filles et garçons - Vaincre les inégalités** » réalisé par la délégation régionale de l'Onisep.
<http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Rhone-Alpes/Grenoble/Toute-l-actualite/Vaincre-les-inegalites-entre-les-filles-et-les-garcons>

Lyon

- L'opération « **Déployons nos elles** », dans quinze collèges de l'académie de Lyon.

Montpellier

- Troisième édition du projet « **Ambition pour les filles** » au lycée Jean-Monnet de Montpellier.
http://www.lyc-monnet-montpellier.ac-montpellier.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=607:ambition-pour-les-filles&catid=45:ljm&Itemid=282
- Les dernières statistiques filles-garçons dans l'académie.
https://www.ac-montpellier.fr/sections/pedagogie/actions-educatives/egalite-filles-garcons/filles-garcons-sur/downloadFile/file/Filles_garcons_sur_le_chemin_de_l_egalite_mars_2014.pdf

Nantes

- Projet « **Mix'cité** » de la cité scolaire Réaumur-Buron, à Laval.
Ce projet a reçu, en 2014, le premier prix régional de la mixité dans la formation initiale.
<http://www.lycees-reaumur-buron.fr/actualites/actualite-generale/532-la-cite-scolaire-reaumur-buron-laureate-du-prix-regional-de-la-mixite.html>

Nice

- Troisième édition du « **Girls'day-Boys'day** », les 21 et 23 avril prochains.
<http://www2.ac-nice.fr/cid82238/inscrivez-vous-au-girls-day-boys-day-le-rallye-decouverte-des-metiers-atypiques.html>

Nouvelle-Calédonie

- « **Après la troisième** » : guide pour l'orientation, qui présente les métiers dans une perspective de mixité.
http://idcnc.nc/wp-content/uploads/2013/07/guide_apres_la_3e_rentree_2014_rentree_2015-1.pdf

Reims

- Concours « **Visuel de l'égalité** », ouvert aux lycéen(ne)s et apprenti(e)s champardennais : une action menée en partenariat avec le conseil régional, pour créer le logo de l'observatoire régional de l'égalité entre les femmes et les hommes, mis en place en juin 2012.

Rennes

- Une exposition au collège des Ormeaux à Rennes sur le féminisme rennais d'hier à aujourd'hui, en partenariat avec l'association Histoire du féminisme à Rennes.
- Une **Semaine de l'égalité** au collège de Saint-Brieuc.
- Une **Quinzaine de l'égalité** au lycée professionnel de Saint-Brieuc, avec une exposition notamment, élaborée en lien avec les archives départementales.

La Réunion

- Avec l'association Chancegal : prix « **Faham/Infâme** » sur les stéréotypes dans les publicités réunionnaises ; opération « **Cinétoil'égalité** » (le jury se réunit les 4 et 5 mai 2015).
- En éducation à la sexualité : un nouvel outil, labellisé par l'instance régionale de prévention et d'éducation à la santé, « **Zizi, Zezette zistoir l'amour** », pour une prise de conscience du corps, de la sexualité et de la grossesse (le taux de recours à l'IVG chez les mineures est deux fois supérieur à celui de la métropole).
- Création du « **prix de la mixité** », expérimentation du nouveau parcours individuel d'information d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.
<https://www.ac-reunion.fr/academie/actualites-de-lacademie-de-la-reunion/article-dactualite/news/detail/News/favoriser-legalite-entre-filles-et-garcons-de-lecole-a-luniversite.html>

Rouen

- « **Ingénieur, ingénieure, pourquoi pas toi ?** », une conférence ouverte aux élèves de collèges et de lycées, ainsi qu'aux personnels, organisée à l'Institut national des sciences appliquées de Rouen le 12 mars 2015.
<http://www.conference-ingenieure-ingenieur.fr/>
- Les outils de la délégation Haute-Normandie de l'Onisep sur les métiers de la maintenance, du BTP et de l'agriculture notamment.
<http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Haute-Normandie/Dossiers/Egalite-professionnelle>
- Un guide de bonnes pratiques pour éviter les stéréotypes sexistes dans la communication.
http://egalite-filles-garcons.spip.ac-rouen.fr/IMG/pdf/guide_bonnes_pratiques_dec2014.pdf

Strasbourg

- « **Femmes et (r) évolution** », une exposition sur la condition des femmes de 1960 à nos jours. En circulation dans les établissements scolaires.
- « **Les métiers n'ont pas de sexe** », un concours annuel pour promouvoir la mixité des métiers.
<http://www.lesmetiersnontpasdesexe.fr/>

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Dans les universités

UNIVERSITÉ BORDEAUX-MONTAIGNE

Mardi 10 mars

- Conférence débat : L'égalité entre les femmes et les hommes dans l'enseignement supérieur et la recherche, amphithéâtre Renouard.
- Signature publique et officielle de la Charte sur l'égalité entre les femmes et les hommes à l'université, amphithéâtre Renouard.
- Deux Conférences « Corps, genre et inégalités »
 - Pourquoi les femmes sont-elles plus petites que les hommes ? autour du documentaire de Véronique Kleiner (Arte), université Victor-Segalen, place de la Victoire.
 - 40 ans après le droit à l'IVG : où en sont l'avortement et la contraception ?

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

Mardi 10 mars : Conférences et débats autour du thème « Où en est l'égalité entre les femmes et les hommes à l'université de Bordeaux ? ».

UNIVERSITÉ DE TOURS

Samedi 7 mars de 14 h à 18 h : Journée d'études université François-Rabelais de Tours (CESR) et CHRU de Tours. [Journée d'études « La santé au féminin : gestes et savoirs » \[PDF - 384 Ko\]](#)

Samedi 7 mars, de 20 h 30 à minuit : Concert caritatif (bénéfices reversés à des associations militant contre les violences faites aux femmes). toursangelwakeup.blogspot.com/

Lundi 9 mars, de 14 h à 18 h : Journée d'études pluridisciplinaire (histoire et littérature) « Genre et guerre, perspectives franco-allemandes ». <http://pfat.hypotheses.org/>

Mardi 10 mars, à 18 h : Projection du documentaire « Histoire d'A. », de Charles Belmont et Marielle Issartel, (1973) en présence de la réalisatrice. <http://www.loi-veil.univ-tours.fr/>

À partir du lundi 9 mars : Exposition *Because I am a girl* proposée par l'ONG Plan France.

UNIVERSITÉ VERSAILLES SAINT-QUENTIN

Vendredi 6 mars : Table ronde sur le thème des femmes dans la Recherche, organisée autour de portraits de l'exposition Infinités plurielles.

UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE

Mercredi 11 mars : Conférence Égalité femmes/hommes en Alsace et ailleurs à 17 h 30.

UNIVERSITÉ D'ANGERS

Présentation d'un webdocumentaire « Femmes dans un monde d'hommes : les élues du Maine-et-Loire » par le groupe de recherche Gedi (Genre et discriminations sexistes et homophobes).

UNIVERSITÉ DE BRETAGNE-SUD (UBS)

Journée grand public et sensibilisation pour les personnels, autour de trois plafonds de verre : femmes et science, femmes chefs d'entreprise, femmes et politique, femmes dans un monde d'hommes !

UNIVERSITÉ D'ÉVRY-VAL-D'ESSONNE

Vendredi 6 mars : Conférence-débat-buffet de la parité autour de la présentation du premier bilan statistique parité dans l'université d'Évry et lancement du concours photo « Où sont les femmes, où sont les hommes, à l'Université d'Évry ? ».

UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS CITÉ

Ciné Diderot # 25 : projection du film *De rouille et d'os* de Jacques Audiard, suivie d'un débat « Femmes en situation de handicap : un (double) parcours de combattante ? ».

Du 25 au 27 mars 2015 : Colloque international « Les femmes dans le monde académique ».

UNIVERSITÉ DU MAINE

Du 23 au 27 mars : Semaine de culture scientifique sur le thème « Quand la science se donne un genre ».

UNIVERSITÉ DE LILLE-2

Du 9 au 31 mars 2015 : exposition « Le sort de la jeune fille africaine - les femmes violées du Kivu ».

Mardi 10 mars à 17 h 30 : Projection du film anglo-camerounais *Sisters in Law* de Kim Longinotto et Florence Ayisi, suivie d'un débat.

UNIVERSITÉ LILLE-3

Du 9 mars au 13 avril :

- Exposition « Les Découvreuses anonymes », portraits de femmes qui ont marqué l'histoire des sciences, mais qui restent trop souvent méconnues.
- **Jeudi 26 mars 2015** : Journée d'études « Femmes en résistances ».
- Jeu participatif de sensibilisation.

UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES-VERNE

- Concours étudiant : Du Buzz contre les stéréotypes - Contre les stéréotypes, faisons preuve de créativité.
- Théâtre Forum sur la thématique des stéréotypes.

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL

Mercredi 11 mars : Journée d'études sur le genre axée sur les recherches des étudiant(e)s de master.

UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES

Série de conférences :

- **Jeudi 5 mars, de 15 h 45 à 17 h 45** - Margaret Maruani : Marché du travail et genre en Europe, 1960-2010
- **Jeudi 12 mars, de 15 h 45 à 17 h 45** - Patricia von Münchow : « Genre, parentalité et analyse du discours. Regards contrastifs France-Allemagne-Etats-Unis »
- **Vendredi 13 mars de 10 h à 12 h** - Virginie Bonnot : « Comment les stéréotypes de genre influencent-ils nos comportements ? »
- **Jeudi 2 avril de 13 h 30 à 15 h 30** - Béatrice Lecestre-Rollier : « Genre et anthropologie : la question des universaux »
- **Mardi 7 avril de 15 h 45 à 17 h 45** - Séverine Lemièrre : « Inégalités de salaire et revalorisation des emplois à prédominance féminine »

UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Du 2 au 31 mars 2015

Lundi 2 mars : Soirée autour de l'exposition « Les Découvreuses anonymes ».

Lundi 9 mars :

- Journée « Paroles de femmes d'ici et d'ailleurs » autour de témoignages d'étudiantes/stagiaires internationales au Centre de linguistique appliquée de l'UFC et du regard qu'elles portent sur l'égalité dans notre pays et dans leurs pays respectifs.
- Inauguration du Mur de l'égalité.
- Accueil de Lycéen(ne)s et Collégien(ne)s au sein de l'UFR des sciences du langage de l'Homme et de la société par une équipe de recherche autour de la place des femmes dans l'Antiquité.

Jeudi 26 mars : Rencontre à Radio-Campus avec des Pépites de l'UFC, Étudier et entreprendre au féminin avec la participation de la coordinatrice du Pépite Bourgogne Franche-Comté.

Dans les organismes de recherche

MUSÉE DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION

Vendredi 6 mars : Visite guidée sur le thème des femmes dans l'immigration, au sein de l'exposition permanente Repères.

CNRS

Jedi 12 mars : Colloque « Agir ensemble pour l'égalité professionnelle : bilan et perspectives du plan d'action du CNRS », avec la présentation du plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au CNRS adopté par l'organisme en 2014, de ses 14 objectifs prioritaires, de ses avancées jusqu'à maintenant, et de ses perspectives.

UNIVERSCIENCES

Samedi 7 mars : Troisième journée de contribution « Femmes de sciences sur Wikipédia ».

Dans les Grandes écoles

CDEFI

Opération « Ingénieuses » 2015

Cette opération vise à recenser et à valoriser toutes les initiatives prises par les écoles d'ingénieur(e)s tout au long de l'année pour :

- susciter des vocations d'ingénieures chez les jeunes filles et plus généralement promouvoir les formations et les métiers de l'ingénierie auprès du public féminin ;
- lutter contre les stéréotypes de genre ;
- promouvoir l'égalité femmes-hommes.

<http://www.cdefi.fr/fr/actualites/la-cdefi-lance-lappel-a-projets-de-la-5e-edition-dingenieuses>

Enseignements primaire et secondaire Actions éducatives

Mise en œuvre de la politique éducative en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'École

NOR : MENE1500237C

circulaire n° 2015-003 du 20-1-2015

MENESR - DGESCO B3 - MDE

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des universités ; aux inspectrices et inspecteurs généraux de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie - directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux personnes chargées de mission académiques « égalité » ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale premier degré ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale de l'enseignement général et de l'enseignement technique ; aux personnels de direction ; aux directrices et directeurs d'école ; aux responsables académiques de la formation ; aux directrices et directeurs des ressources humaines ; aux personnes déléguées académiques à la formation des personnels d'encadrement ; au directeur de l'École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

La politique éducative en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'École repose à la fois sur la formation, initiale et continue, de l'ensemble des personnels, et sur la prise en compte, au cœur des enseignements et de la pratique pédagogique, d'un principe qui est au fondement de notre République et qui constitue un des objectifs du service public d'enseignement. Elle a pour finalité la constitution d'une culture de l'égalité et du respect mutuel partagée par l'ensemble des membres de la communauté éducative, élèves, personnels, parents et partenaires concourant aux missions de l'école, et garantit à chaque élève, fille ou garçon, un traitement égal et une même attention portée à ses compétences, son parcours scolaire et sa réussite.

Le code de l'éducation confie aux écoles, collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur la mission de « favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation » et de dispenser, à tous les niveaux de scolarité, « une information consacrée à l'égalité entre les hommes et les femmes, à la lutte contre les préjugés sexistes et à la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences commises au sein du couple ».

La [loi du 8 juillet 2013](#) d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République rappelle que la transmission de la valeur d'égalité entre les femmes et les hommes se fait dès l'école primaire et prescrit qu'au nombre de leurs missions, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ont celles de sensibiliser et former l'ensemble des personnels enseignants et d'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations.

Dans la continuité du plan pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'École annoncé le 30 juin 2014, des « outils pour l'égalité » ont été élaborés pour atteindre les objectifs fixés par la loi et mettre en œuvre concrètement les engagements que le ministère a pris dans la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif - 2013-2018. La diffusion de ces outils, leur appropriation par l'ensemble des acteurs du système éducatif et l'accompagnement qui en sera fait, notamment auprès des familles et des partenaires de l'École, requièrent un ensemble d'actions concertées et cohérentes.

1 - Généraliser la formation initiale et continue de l'ensemble des personnels à l'égalité entre les filles et les garçons à l'École

Formation initiale des personnels

Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation confie à tous les

professeurs et personnels d'éducation la mission de transmettre aux élèves les valeurs de la République, en même temps qu'il les invite à fonder leur exemplarité et leur autorité sur des principes éthiques et de responsabilité. Dans ce cadre, les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) intègrent dans les enseignements du tronc commun la mobilisation contre les stéréotypes, notamment sexistes, et les discriminations ainsi que la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

Je vous rappelle que la mise en œuvre de ce tronc commun de formation initiale, notamment la transmission du sens et de la portée du principe d'égalité entre les filles et les garçons à l'école, constitue une priorité qui doit être considérée avec la plus grande attention.

Le parcours de formation à distance sur l'égalité entre les filles et les garçons, disponible sur la plateforme M@gistère, est accessible aux enseignants et stagiaires inscrits en master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. Pour en ouvrir l'accès aux étudiants, les responsables de formation des ESPE s'adresseront aux correspondants M@gistère désignés par les recteurs d'académie, dont les coordonnées sont disponibles à l'adresse suivante : <https://magistere.education.fr/dgesco/mod/page/view.php?id=2235>.

Ce parcours, conçu avant tout pour les personnels enseignants du premier degré et adaptable aux personnels du second degré, contribue à construire, chez les étudiants et les stagiaires, une posture professionnelle propice à davantage d'égalité de traitement entre filles et garçons à l'école. Il les éclaire sur les apports de la recherche en ce domaine d'une part, leur fait prendre conscience des discriminations qui peuvent être induites par leur pratique ou par les élèves dans leurs relations entre pairs, d'autre part. Ce parcours sera complété, à compter de la prochaine rentrée, par des modules élaborés par des équipes pluridisciplinaires et partenariales, en réponse à l'appel à projets lancé auprès des ESPE et visant à renforcer les enseignements du tronc commun.

Vous veillerez à assurer la complète information des directeurs d'ESPE sur ces outils mis à leur disposition et favoriserez à cette fin les relations entre eux et les personnes chargées de mission académique « égalité » ainsi que les chargés de mission égalité installés dans les établissements d'enseignement supérieur, en application de la loi du 22 juillet 2013.

Concernant les personnels d'encadrement, l'École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESENESR) mettra en place cette année un module sur l'égalité entre les filles et des garçons à l'École pour la formation statutaire des personnels de direction, des inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et des inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR).

Formation continue des personnels

L'égalité entre les filles et les garçons à l'École est inscrite comme priorité nationale de la formation continue des enseignants des premier et second degrés pour l'année scolaire 2014-2015 (circulaire n° 2014-167 publiée au BOEN du 18 décembre 2014). L'ampleur avec laquelle ce sujet a déjà été pris en compte dans les plans académiques de formation mérite d'être saluée. Afin que le principe d'égalité s'inscrive durablement dans la culture professionnelle des personnels, l'effort de formation continue en direction des enseignants, de l'encadrement et de toutes les catégories de personnel doit être poursuivi, en cohérence avec les orientations du plan national de formation.

Pour les personnels enseignants du premier degré, le parcours M@gistère sur l'égalité entre les filles et les garçons à l'École cité plus haut, est mobilisable dans le cadre des neuf heures entrant dans les obligations de service et consacrées à des actions de formation continue, pour tout ou partie à distance. Les inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale premier degré sont en outre invités à inscrire, dès cette année et de manière régulière, la question de l'égalité entre les filles et les garçons à l'École à l'ordre du jour des animations pédagogiques de circonscription.

Pour l'ensemble des personnels académiques, enseignants, d'orientation, d'éducation et d'encadrement, les enseignements du séminaire national organisé les 26, 27 et 28 novembre 2014 à l'ESENESR, devront être traduits dans les plans académiques de formation, afin de renforcer les initiatives déjà existantes. Les délégations académiques qui ont composé le public de ce séminaire, délégations interdegrés et intercatégorielles, devront constituer, autour des personnes chargées de mission académiques « égalité », la base d'équipes ressources d'animation pour que la question de l'égalité entre les filles et les garçons et la prévention des comportements sexistes et des violences sexuelles soient prises en compte, dans les enseignements disciplinaires, dans les actions éducatives et la vie scolaire, dans l'accompagnement des choix d'orientation, dans l'élaboration de projets d'école et d'établissement et dans la co-construction, avec les familles et les autres partenaires de l'école, d'une culture partagée.

Les conférences prononcées lors de ce séminaire sont mises en ligne dans la rubrique « ressourcez-vous : conférences en ligne » du site de l'ESENER. Par ailleurs, les supports de la plupart des interventions ont été adressés aux participants au séminaire et sont disponibles sur demande auprès de la direction générale de l'enseignement scolaire (mission Prévention des discriminations et égalité fille-garçon).

2 - Mobiliser de nouvelles ressources, pour fédérer l'ensemble de la communauté éducative autour d'une ambition partagée et permettre aux enseignants de mettre en œuvre des séquences en classes

En complément des ressources à disposition sur le site Éduscol (rubrique « égalité filles-garçons »), de nouvelles ressources ont été élaborées, avec la collaboration de l'inspection générale de l'éducation nationale et du réseau Canopé. Destinées à tous les niveaux scolaires, de la maternelle jusqu'au lycée, elles sont consultables et téléchargeables sur le site « outils pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école » à l'adresse suivante : <http://www.reseau-canope.fr/outils-egalite-filles-garcons.html>.

Ce site offre à la fois des éclairages sur les enjeux de l'égalité à l'école et plus largement dans la société, des pistes pédagogiques liées aux programmes d'enseignement, à l'accompagnement des choix d'orientation - notamment dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (Piidmep) -, ainsi que des préconisations pour inscrire l'égalité au cœur même des projets d'école et d'établissement.

Pour faciliter le travail préparatoire des enseignants, les ressources pédagogiques qui leur sont directement destinées sont regroupées dans la rubrique « mallette pédagogique » du site. Elles apportent, à partir des programmes scolaires existants et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, des pistes d'action éducative en vue de développer, en classe, dans l'ensemble des disciplines et de manière transversale, des séquences pédagogiques permettant de transmettre aux élèves une culture de l'égalité, de dépasser les préjugés et les stéréotypes et de contribuer à une plus grande égalité entre filles et garçons.

Ce site, qui met d'ores et déjà à disposition des ressources académiques, permettra, après validation par le comité éditorial, une valorisation nationale des initiatives de terrain que les personnes chargées de mission académiques « égalité », en lien avec les équipes académiques, feront connaître à la direction générale de l'enseignement scolaire. Vous veillerez par ailleurs à la mise à jour régulière de pages dédiées à l'égalité entre les filles et les garçons sur les sites académiques eux-mêmes ou à leur création, si elles ne sont pas encore identifiées.

Les ressources du site « outils pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école » pourront également être utilement mobilisées pour engager le dialogue avec les familles. La transmission de la culture de l'égalité à l'École requiert en effet l'adhésion et l'implication de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, que chacune et chacun doit rechercher quel que soit son niveau de responsabilité. À cet égard, une communication devra être prévue préalablement à la réunion du conseil d'école ou du conseil d'administration en direction des familles, concernant les modalités concrètes de mise en œuvre du principe d'égalité qu'il est proposé d'inscrire dans le projet d'école ou le projet d'établissement.

Cette communication devra être actualisée chaque année a minima lors des réunions de rentrée et être aisément accessible aux parents. En outre, toute action relative à la promotion du principe d'égalité devra être inscrite à l'ordre du jour du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté lorsqu'elle entre dans le champ de ses missions.

3 - Renforcer le pilotage académique de la politique en faveur de l'égalité

La compréhension de l'enjeu que représente l'égalité entre les filles et les garçons à l'École, l'adhésion à ce principe et la participation à sa réalisation, à la fois chez les personnels, les élèves et leurs familles est indissociable de l'inscription durable dans le projet académique, d'une politique éducative en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons, dont les modalités de pilotage doivent être précisées.

Cette politique doit notamment se fonder sur un diagnostic quantitatif et qualitatif de la situation comparée des filles et des garçons, qu'il s'agisse des différences marquées de leurs parcours scolaires, de l'état des pratiques discriminatoires fondées sur le sexe et des violences à caractère sexuel, ou encore de la participation à la vie scolaire ou lycéenne. Il importe par conséquent, toutes les fois que cela est pertinent, que les statistiques soient sexuées, afin de pouvoir adapter au mieux les actions visant à atteindre une égalité réelle des chances des élèves filles et garçons et de faciliter une démarche d'évaluation.

À l'instar de ce qui a été mis en place avec succès dans plusieurs académies, et en tenant compte des contextes locaux, vous identifieriez dans vos services, de manière pérenne, une structure de pilotage dédiée, envisageant la politique en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans toutes ses dimensions et réunissant l'ensemble des responsables académiques concernés. Les personnes chargées de mission académiques « égalité » y jouent un rôle central et organisent la mise en œuvre des orientations académiques, en lien étroit avec les écoles et les établissements et en s'appuyant le cas échéant sur un réseau de référents.

Les actions qui seront définies dans cette structure de pilotage devront couvrir les champs pédagogique et éducatif, s'adresser aux premier et second degrés, aux voies générale, technologique et professionnelle, impliquer l'ensemble des catégories de personnels et porter notamment une attention particulière aux supports de communication qui sont encore trop souvent imprégnés de visions stéréotypées.

L'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif relève d'une politique transversale à laquelle les établissements d'enseignement supérieur, l'ensemble des services de l'État compétents, les acteurs du monde économique et la société civile, notamment les associations, contribuent en œuvrant pour une plus grande mixité des métiers et la prévention des discriminations à caractère sexiste et des violences sexuelles. À cet égard, je vous rappelle l'importance des déclinaisons régionales de la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, signée pour la période 2013-2018 et dont les académies doivent assurer un pilotage conjoint avec la délégation régionale aux droits des femmes, placée auprès du secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR). La valorisation des actions menées dans ce cadre s'inscrit pleinement dans les objectifs que le ministère s'est fixé pour donner corps à son action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Enfin, l'installation durable d'une culture de l'égalité à l'école est indissociable d'une attention particulière portée à l'égalité professionnelle, qui doit relever d'une politique globale de ressources humaines. Celle-ci se fonde notamment sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les instances paritaires élues et non élues, dans les promotions de corps et de grade, dans les jurys de concours, dans les recrutements des personnels de direction et d'inspection, enfin dans les nominations à des postes de haut encadrement, conformément aux objectifs fixés par le [décret du 30 avril 2012](#) relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique. Afin de confirmer la dynamique déjà engagée, la feuille de route 2015 pour l'égalité entre les femmes et les hommes proposera, dans le cadre du dialogue social avec les organisations syndicales du ministère, des actions en cohérence avec le protocole d'accord pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 8 mars 2013.

4 - Assurer le suivi et l'évaluation de la politique d'égalité dans la durée

Le pilotage que vous mettrez en place au niveau académique fera l'objet d'un suivi qui se concrétisera lors des dialogues annuels de gestion avec l'administration centrale.

Ces données pourront par ailleurs servir à l'évaluation assurée par le Conseil national d'évaluation du système scolaire courant 2016. Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes sera sollicité pour y apporter son concours et son expertise.

Je sais pouvoir compter sur votre attachement à ce que les filles et les garçons puissent mener des parcours scolaires qui répondent à leurs aspirations et se traduisent par des choix d'orientation réfléchis. L'enjeu démocratique et économique d'une plus grande mixité des métiers nous oblige collectivement.

Je sais également pouvoir compter sur l'attachement de toutes et tous à réaffirmer le rôle de l'École comme lieu d'apprentissage du respect mutuel entre les élèves et de formation à l'exercice des libertés individuelles et des responsabilités collectives. L'installation durable d'une culture de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école est à ces conditions et je vous remercie de la contribution décisive que vous apporterez à sa réalisation.

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Najat Vallaud-Belkacem

Contact presse
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr

